



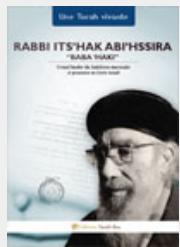
Traité Pessa'him

Michna 4 - Chapitre 2

בְּדַ אָכֵל תְּרוּמָה חִמֶץ בְּפֶסַח--שׁוֹגָג, מְשֻׁלָם קָרֵן וְחוֹמָשׁ;
וּמְזִיד, פָטוֹר מִן הַתְּשִׁלּוּמִין וּמְדִמי הַעֲצִים.

Si quelqu'un mange de la térouma hamets pendant Pessah, par erreur, il en paiera la valeur plus un supplément d'un cinquième. S'il l'a mangée que ce hamets aurait pu avoir au titre de matériau de combustion.

Rabbi Its'hak Abi'hssira, "Baba 'Haki"



Biographie incontournable de l'un des leaders du Judaïsme marocain et pionnier-fondateur en Erets Israël.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions